

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

VENTE VÉHICULE
RENAULT TRAFIC II 1.9
DCI IMMATRICULÉ CT 886
DH - BUDGET PRINCIPAL

D_2025_0229

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-15 de son annexe ;

Le service parc Auto a procédé à la vente aux enchères de plusieurs véhicules devant être remplacés.

Après dépouillement des offres le véhicule Renault Trafic II 1,9 immatriculé CT 886 DH a été cédé à M Jimmy RIVET au prix de 2 800 € (deux mille huit cents Euros).

Ce véhicule acquis en 2002 par mandats n° 2709 et 2710 pour un montant de 18 520,66 €, répertorié sous le n° d'inventaire 05256 est complètement amorti.

La sortie du véhicule de l'inventaire et la mise à jour de l'actif du budget principal seront constatées par les écritures comptables suivantes :

Écritures budgétaires :

Crédit du compte 775 : 2 800 €
Débit du compte 6761 : 2 800 €

Crédit du compte 192 : 2 800 €

Écritures non budgétaires :

Crédit du compte 2182 : 18 520,66 €
Débit du 28182 : 18 520,66 €

Le Président DÉCIDE :

DE CÉDER le véhicule Renault Trafic II 1,9 immatriculé CT 886 DH à M Jimmy RIVET au prix de 2 800 €,

DE SORTIR le bien de l'inventaire du budget principal et de constater la mise à jour de l'actif par les écritures comptables telles que précisées dans la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 09/12/2025

S²LO

ID : 074-200011773-20251208-D_2025_0229-AU